

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Date de la Convocation : 16/06/16  
Date d'affichage : 16/06/16

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 23 juin 2016**

L'an deux mil seize et le vingt-trois juin, à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, LANTELME Laure, PONCET Ghislaine et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent et MANIGAND Frédéric.

Étaient excusés ; Mmes CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian, GUENOT-QUERMEL Véronique ayant donné pouvoir à Mme TROUWAERT Claudine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs BOYER Dominique ayant donné pouvoir à M. HYVERNAT Georges-Laurent, GONNARD Pierre et JAUSSAUD Florimond.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/05/2016
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commission Communales
- Approbation du rapport de la CLECT pour la révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle
- Propriété des Consorts TRANCHAND ; signature du plan de bornage, du document d'arpentage et du procès-verbal de bornage amiable
- Activité démarche « Agenda21 »
- Convention avec le Club de Base Ball
- Convention mises à disposition pour les Temps d'Activités Périscolaires
- Questions diverses

## \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2016

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2016 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1<sup>er</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 6 juin 2016 à Saint-Genis-sur-Menthon et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Créances irrécouvrables concernant notamment le budget ordures ménagères pour 767,01 €,
- Subventions aux associations ; depuis 2004 la participation de la Communauté de communes, suites aux demandes de subvention de la part des associations, se compose d'une partie variable et d'une partie exceptionnelle. Une baisse de 6% de cette participation sera opérée pour la partie variable des 6/16 ans et trois associations (le basket, le foot et le rugby) se verront attribuer une participation de 750 € chacune pour la partie exceptionnelle. 1 880 € seront octroyés à l'association CONCORDIA pour leur action sur la commune de Crottet, 5 000 € à la Mission Locale Jeune et 21 000 € à la SCOL soit une dotation globale d'environ 67 000 €,
- Fusion des Communautés de Communes du Canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle ; le projet de périmètre défini par M. Le Préfet est approuvé. La nouvelle Communauté de Communes portera le nom de Communauté de la Veyle et aura son siège à Pont-de-Veyle,
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Convention avec Orange pour l'antenne relais implantée à Laiz ; le Conseil Communautaire décide d'approuver le bail proposé pour une durée de 12 ans à compter du 22/07/2016, pour une mise à disposition d'environ 28 m<sup>2</sup> et pour un loyer pour la première année de 2550 €,
- Saisine de l'EPFL pour la commune de Crottet concernant l'acquisition de la ferme MANIGAND dans un objectif de protection de bâtiments caractéristiques de l'habitat et du passé du village,
- Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-sur-Veyle
- Approbation de la convention d'organisation et de fonctionnement du lieu d'accueil parents / enfants PIROUETTE entre la CCCPV, l'AMFD01, la CAF, la MSA et le Département de l'Ain ainsi que celle d'occupation des locaux du relais assistantes maternelles de GRIEGES par le dispositif,
- Modification des règlements intérieurs des structures d'accueil collectif petite enfance,
- Signature de la convention de mise à disposition des personnels et des biens communaux pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et modification du règlement intérieur des TAP,
- Modification des règlements intérieurs des équipements sportifs,
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour l'adhésion au service de médecine préventive à hauteur de 80 € par agent.

Réunion du 1<sup>er</sup> groupe de travail - jeunesse, scolaire, périscolaire de la future Communauté de Communes de la Veyle : M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 1<sup>er</sup> groupe de travail - jeunesse, scolaire, périscolaire de la future Communauté de Communes de la Veyle qui s'est tenue le 22 juin 2016 à Vonnas et dont l'ordre du jour consistait à la mise à niveau de l'information et des différents enjeux qui seront évoqués par ce groupe de travail.

## Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2<sup>ème</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui s'est tenu le 14 juin 2016 à Saint-Cyr-sur-Menthon dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Avenant à la convention pour mission ponctuelle d'assistance à la gestion financière et comptable avec le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze,
- Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Plan de désherbage communaux ; recrutement d'un apprenti.

## Commissions communales :

### ➤ Validation programme voirie 2016

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit procéder au choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de voirie pour l'année 2016.

Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, chargé du suivi de ces travaux, expose le contenu de ces derniers qui consisteront à l'entretien, le reprofilage et la rénovation des chaussées. Il précise que sept entreprises ont été consultées ; trois offres ont été reçues pour le reprofilage et la rénovation de chaussée et ce à savoir ;

- L'entreprise SOCAFL pour 15 433,80 €TTC,
- L'entreprise GUINOT pour 34 629,60 €TTC,
- L'entreprise JEROME MARTIN pour 16 807,20 €TTC.

Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT propose de retenir l'entreprise SOCAFL.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité de confier l'exécution des travaux de reprofilage et la rénovation de chaussée pour l'année 2016 à l'entreprise SOCAFL pour 15 433,80 €TTC,

➤ Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### ➤ Approbation du rapport de la CLECT pour la révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle du 10 mars 2016,

Considérant que le transfert de charges pour les Temps d'activités Périscolaires est évalué à 23€/élève ;

Considérant que le transfert de charges pour l'élaboration du PLUi est évalué à 2 424, 00 € par an ;

Considérant que le transfert de charges pour la modification des documents d'urbanisme sera calculé « a posteriori » sur les dépenses réelles suivantes :

- frais d'études, déduction faite du FCTVA, lissés sur la durée d'amortissement ;
- frais de reprographie, annonces légales, toute autre facture liée au projet ;

Et que le pilotage du projet par un chargé de mission de la Communauté de communes et les fonctions supports nécessaires au suivi administratif des dossiers (délibérations, courriers, ...), seront pris en charge par la Communauté de communes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ APPROUVE le présent rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation attribué à la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat, à compter du 01/01/2016 ;

➤ AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **\* Propriété des Consorts TRANCHAND ; signature du plan de bornage, du document d'arpentage et du procès-verbal de bornage amiable**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'un propriétaire de vendre son terrain et notamment la parcelle B986 sis Route de Cormoranche, parcelle entravée par l'implantation d'un transformateur électrique ; il précise que par courrier du Cabinet Thierry JACQUEMIN, géomètre sollicité par le propriétaire pour la division de sa propriété, ce dernier souhaite que le transformateur soit déplacé et que pour cet éventuel transfert qu'aucune emprise ne soit prévue sur sa propriété.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal, qu'après vérification des hypothèses techniques de l'éventuel déplacement auprès du Syndicat d'Electricité, la demande d'enclave prédéfinie doit être maintenue et qu'un courrier en ce sens a été transmis au Cabinet Thierry JACQUEMIN.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'intervention du Cabinet Thierry JACQUEMIN le vendredi 10 juin 2016, un Plan de bornage, un Document d'Arpentage élaboré en vue de la délivrance de la nouvelle numérotation cadastrale préalablement à la signature de l'acte notarié ainsi qu'un Procès-Verbal de bornage amiable ont été élaborés par ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ APPROUVE la cession pour l'euro symbolique de l'espace destiné à la future voie de desserte. En contrepartie la commune assurera une viabilisation sommaire permettant la desserte de trois lots constructibles,

➤ APPROUVE les différents documents réalisés par le Cabinet Thierry JACQUEMIN relatifs à la division de la propriété des Consorts TRANCHAND,

➤ AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **\* Activité démarche « Agenda 21 »**

M. Le Maire rappelle l'engagement de la commune dans une démarche d'« Agenda 21 Local », programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du Développement Durable à l'échelle du territoire.

Il rappelle également l'adhésion de la commune à l'association « Notre village » dont l'objectif est d'accompagner de manière concrète et adaptée les communes pour la mise en place d'une politique de Développement Durable sur leur propre territoire par l'intermédiaire d'un Agenda 21 Local avec la Charte « Notre village terre d'avenir ».

Cet accompagnement a démarré par une phase de diagnostic qui s'est déroulée le mardi 14 juin 2016 et qui a été consacrée à l'inventaire des renseignements de la grille d'audit et à la visite de la commune ; l'ensemble de cette collecte de renseignements permettra à l'association « Notre Village » de rédiger un rapport qui devra être présenté en réunion publique. Les premières fiches action pourront alors être réalisées et notamment la fiche action « isolation » en collaboration avec l'association Hélianthe.

### \* Convention avec le Club de Base Ball

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 15 décembre 2014 entre la commune et le Club de Base Ball pour la participation financière de ce dernier aux travaux d'aménagement du terrain de Base Ball ; il précise que le club portait à l'époque la nomination « TWO-ROCKS » et qu'à ce jour il porte la nomination « CUBS ACADEMY ».

Il précise, qu'à la demande de M. Le Trésorier, une mention devra apparaître sur la convention afin de notifier cette modification de nomination et permettre à la commune de prendre en compte comptablement le versement de la participation du Club de Base Ball.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ AUTORISE le Maire à apporter la modification de nomination du club de Base Ball sur la convention bipartite et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### \* Convention de mise à disposition des personnels et des locaux communaux à la Communauté de Communes pour les temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2016-2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-1,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifiant le Code l'éducation,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2013 portant modification des compétences de la Communauté de communes du canton de PONT-DE-VEYLE pour insérer, notamment, la compétence pour la mise en place et l'organisation des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013,

Considérant que pour la mise en place de ces temps d'activités périscolaires sur le territoire intercommunal, les Communes membres ont transféré une partie de leur service périscolaire à la Communauté de communes ; mais qu'en application de l'article L5211-4-1, dans un intérêt de bonne organisation du service, une partie des services des Communes membres est mise à la disposition de la Communauté de communes ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition sont fixées par convention dans laquelle il est notamment prévu que des agents de la Commune ainsi que du matériel et des locaux nécessaires seraient mis à disposition pour l'organisation et la tenue des temps d'accueil périscolaires pour la rentrée 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

➤ Approuve cette mise à disposition pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, issue de la réforme des rythmes scolaires ;

➤ Autorise M. Le Maire à signer la convention précisant les modalités d'organisation de cette mise à disposition ;

➤ Autorise M. Le Maire à signer la présente délibération.

## \* Questions diverses

Départ à la retraite de Mme DRUT Annie ; M. Le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme DRUT Annie le 31 mai 2016. Il propose qu'une petite réception soit organisée en son honneur et que la commune puisse lui offrir un petit présent d'un montant d'environ 250 euros ; il précise que l'école ainsi que le restaurant scolaire souhaite participer financièrement à ce présent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'organisation d'un vin d'honneur à l'occasion du départ à la retraite de Mme DRUT Annie,
- APPROUVE la proposition qu'un petit présent d'un montant d'environ 250 euros lui soit offert pour l'occasion avec la participation de l'école et du restaurant scolaire,
- AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Opération « Voisins Vigilants » ; M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération « Voisins Vigilants » initiée il y a plusieurs mois, va officiellement se mettre en place sur la commune.

A cet effet, il informe le Conseil Municipal que ce dernier est invité à participer à la signature du protocole de participation citoyenne qui se déroulera le jeudi 7 juillet 2016 à 17h à la mairie en présence de M. Le Préfet de l'Ain ou de son représentant et du Colonel du groupement de gendarmerie de Bourg-en-Bresse ou de son représentant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,  
Le 23 juin 2016  
Le Maire,  
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine

BOURDIN Mireille

PONCET Ghislaine

LANTELME Laure

MANIGAND Frédéric